

PROCES VERBAL
Conseil Municipal
De La Couture-Boussey

Séance du 5 février 2026

L'an deux mil vingt-six, le cinq février, à vingt heures et trente minutes, le conseil municipal de la commune de La Couture-Boussey légalement convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de séance de Monsieur Sylvain BOREGGIO, Maire.

Date de convocation : 26 janvier 2026

Nombre de membres :

- En exercice : 18

- Présents : 17

- Votants : 17

Présents : M. Sylvain BOREGGIO, **Maire**,













M. Francis DAVOUST, Mme Laurence NICOLAS, M. Jean-Pierre NICOLAS, Mme Nadine HANNE, M. Michel LAMI, **Adjoint**,

Mme Elodie BREARD, M. David DEGENETAIS, Mme Muriel DESRAYAUD, M. Cédric LARCHER, M. Jean-Marie LUCIANI, M. Sébastien MERTZ, Mme Marie-Christine MICHEL, et M. Jean-Pierre OSMONT, et Mme Sandrine SALESSES, Mme Khadija VACHEZ, Mme Corinne WILHELMY, **Conseillers municipaux**.

Absents / excusés : Mme Jocelyne PASQUIER

Secrétaire de séance : Jean-Marie LUCIANI

ORDRE DU JOUR

-  Police Municipale – Renouvellement de la convention de prêt du cinémomètre avec la commune de Saint-André-de-l'Eure
-  Budget – Tarification de travaux en régie, réalisés en urgence, à refacturer aux particuliers
-  Budget – Demande de subventions (Fonds de concours)
-  EPN – Transfert de la compétence réseau de chaleur urbain
-  Ressources Humaines – Avancements de grade
-  Ressources Humaines – Suppression d'un poste filière administrative
-  Ressources Humaines – Création d'un poste filière administrative
-  Ressources Humaines – Modification d'un poste filière culturelle
-  Ressources Humaines – Modification d'un poste filière technique
-  Ressources Humaines – Mise à jour du tableau des emplois
-  Rapport des commissions
-  Questions diverses

Monsieur le Maire demande l'ajout d'un point à l'ordre du jour qui complète le point n°2 :

-  Budget – Refacturation de travaux (réseau électrique) Demande de recours

Le Conseil Municipal, est favorable, **à l'unanimité**.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté à l'unanimité.

Police Municipale – Renouvellement de la convention de prêt du cinémomètre avec la commune de Saint-André-de-l'Eure

Monsieur le Maire expose au conseil municipal, qu'il existe une convention avec la commune de Saint André de l'Eure, relative à la mise à disposition de l'appareil de contrôle de vitesse des véhicules (cinémomètre). Cette dernière doit être renouvelée. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents représenté :

APPROUVE, la convention mise à disposition de l'appareil de contrôle de vitesse des véhicules,

AUTORISE le Maire à la signer

Budget – Tarification de travaux en régie, réalisés en urgence, à refacturer aux particuliers

Monsieur le Maire explique que certaines dégradations de mobilier urbains, ou autres éléments de voirie, entraîne des répartitions par les agents communaux. Dans certains cas, les responsables de ces dégradations sont identifiés.

Le conseil municipal s'est prononcé en janvier 2025 sur le coût à refacturer pour des travaux en espace vert.

Monsieur le maire propose de délibérer sur le même modèle en matière de mobilier urbain et autres équipements de voirie, soit de couvrir tous les champs d'intervention des agents des services techniques de la commune.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

FIXE le tarif horaire par un agent pour effectuer les travaux de réparation à 40 euros. Auquel s'ajoutera le coût du mobilier ou autre élément remplacé le cas échéant.

Finances – Refacturation de travaux (réseau électrique) – Demande de recours

DELIBERATION N°2025-03-28-008

Monsieur le Maire rappelle qu'un phénomène de vents violents a eu lieu le 8 décembre 2024. Les végétaux, non entretenus de l'un des habitants de la route de Nonancourt, ont causés des dégâts sur le réseau électrique (câble et accessoire). 24 maisons ont été coupées d'électricité pendant 24 heures. Enedis est intervenu et à couper les branches. La commune a dû faire intervenir une entreprise, en urgence, pour effectuer les réparations, et rétablir le courant.

Montant de la facture de l'entreprise Lebrun Marie : 618.00 €

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents.

DECIDE de refacturer le montant des travaux au riverain, propriétaire des arbres.

Monsieur le Maire indique qu'il a reçu la personne concernée. Il s'avère que cette dernière demande une remise de dette.

Après l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE de diminuer de moitié la dette, soit 309 euros au lieu de 618 euros. Il précise toutefois l'obligation d'élaguer les branches avant le 31 mars 2026.

Une convention d'engagement sera proposée à cette personne dans ce sens.

Finances – Demande de subventions : Fonds de concours

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que plusieurs dossiers d'investissement prévus en 2026 par la commune peut faire l'objet de demande de subvention au titre des fonds de concours de l'agglomération d'Evreux Portes de Normandie.

Les projets sont :

- Acquisition d'une saleuse pour 3 020.00 € HT
- Mise en place d'un sol pour le complexe sportif pour 2 191.24 € HT
- Acquisition de mobilier pour l'école élémentaire pour 2 687.81 € HT
- Acquisition de mobilier pour la bibliothèque pour 1 597.08 € HT
- Acquisition d'équipements pour les espaces verts pour 1 887.06 € HT

Il propose de demander des subventions selon les plans de financement suivants :

Projet	EPN	Auto-financement
Acquisition d'une saleuse	1 510.00 €	1 510.00 €
Mise en place d'un sol pour le complexe sportif	1 095.62 €	1 095.62 €
Acquisition de mobilier pour l'école élémentaire	1 343.90 €	1 343.91 €
Acquisition de mobilier pour la bibliothèque	798.54 €	798.54 €
Acquisition d'équipements pour les espaces verts	943.53 €	943.53 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE la réalisation des projets sus mentionnés
APPROUVE les devis présentés par Monsieur le Maire

AUTORISE le Maire à solliciter l'agglomération EPN pour les fonds de concours d'un montant de :

- 15 10.00 € pour l'acquisition d'une saleuse,
- 1095.62 € pour l'installation de sol type tapis au complexe sportif
- 1 343.60 € pour l'acquisition de mobilier pour l'école élémentaire
- 798.54 € pour l'acquisition de mobilier pour la bibliothèque
- 943.53 € pour l'acquisition d'équipements pour les espaces verts

AUTORISE le Maire à signer tous les documents afférents à ces projets.

EPN – Transfert de la compétence réseau de chaleur urbain

Adoption du rapport de la CLECT du 9 décembre 2025, Commission locale d'évaluation des charges transférées.

Au cours de l'existence de la Communauté d'agglomération Evreux Portes de Normandie issue de la fusion entre la Communauté d'agglomération Grand Evreux Agglomération et la Communauté de communes La Porte Normande, la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) doit évaluer les charges liées aux transferts de compétences par les communes au nouvel Etablissement Public de Coopération Intercommunale ainsi constitué.

La Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) est codifiée au IV de l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts.

La CLECT doit rendre au conseil communautaire et aux communes, ses conclusions (son rapport) sur l'évaluation du coût net des charges transférées dans les 9 mois qui suivent la création d'un Etablissement Public de Coopération Intercommunale issu d'une fusion, et lors de tout transfert de charges ou extension de périmètre ultérieurs (Article 148 de la loi n° 2016*1917 du 29 décembre 2016 de finances pour 2017).

Cette évaluation sert à déterminer le montant des attributions de compensation, qui correspondent à la somme des ressources provenant de la fiscalité professionnelle perçue sur le périmètre d'une commune moins les charges afférentes aux compétences transférées par celle-ci.

Il doit par ailleurs être adopté par délibérations concordantes de la majorité qualifiée des conseils municipaux (Article L5211-5 du Code Général des Collectivités Territoriales) dans les 3 mois qui suivent sa transmission.

Ainsi, le 9 décembre 2025, la CLECT a adopté son rapport relatif au transfert de la compétence « Réseau de chaleur urbain » à la Communauté d'Agglomération Évreux Portes de Normandie. Ce rapport, établi conformément à l'article 1609 nonies C du Code général des impôts, fixe le montant des charges et recettes transférées afin de garantir la neutralité financière entre la Ville d'Évreux et la Communauté d'agglomération Evreux Portes de Normandie.

Il constitue la base juridique et financière pour l'ajustement des attributions de compensation, qui devront être approuvées par délibérations concordantes des communes membres dans le délai légal de trois mois.

Je vous propose de délibérer dans les termes suivants :

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 5211-1,

Vu Code Général des Impôts, et notamment l'article 1609 nonies C,

Vu le rapport portant sur le transfert de charges lié au transfert de la compétence « Réseau de chaleur urbain » adopté par la CLECT le 9 décembre 2025,

Il est proposé aux membres du Conseil municipal de bien vouloir :

- APPROUVER le rapport de la Commission locale d'évaluation des charges transférées du 9 décembre 2025 relatif au transfert de la compétence « Réseau de chaleur urbain », tel que joint à la présente délibération.

Ressources Humaines – Avancements de grade

- Monsieur le maire indique que l'ATSEM en poste sur le grade d'agent territorial spécialisé principal de 2^{ème} classe des écoles maternelles peut prétendre à un avancement de grade.

Compte-tenu de son investissement professionnel, Monsieur le maire propose de lui faire bénéficier d'un avancement de grade sur le grade d'agent territorial spécialisé principal de 1^{ère} classe des écoles maternelles.

Le Conseil municipal, après délibération,

ADOpte la proposition de Monsieur le maire, à l'unanimité des suffrages exprimés.

- Monsieur le maire indique que la Responsable de la bibliothèque en poste sur le grade d'adjoint territorial du patrimoine peut prétendre à un avancement de grade. Compte-tenu de son investissement professionnel, Monsieur le maire propose de lui faire bénéficier d'un avancement de grade sur le grade d'agent territorial du patrimoine 2^{ème} classe.

Le Conseil municipal, après délibération,

ADOpte la proposition de Monsieur le maire, à l'unanimité des suffrages exprimés.

Ressources Humaines – Suppression d'un poste filière administrative

Monsieur le maire indique que la restructuration du service administratif a mis en évidence la nécessité d'apporter des modifications d'emploi, notamment de proposer la suppression d'un emploi agent administratif territorial à temps plein.

Il est donc proposé la suppression d'un poste d'adjoint administratif territorial, à compter du 13 mars 2026.

Le Conseil municipal, après délibération,
ADOpte la proposition de Monsieur le maire, à l'unanimité des suffrages exprimés.

Ressources Humaines – Création d'un poste filière administrative

Monsieur le maire indique que la restructuration du service administratif a mis en évidence la nécessité de créer un emploi d'agent administratif territorial sur un temps non complet de 20h. Il s'agit de professionnaliser l'accueil en recrutant un agent d'accueil, présent uniquement sur les temps d'ouverture de la mairie (les après-midis de 13h30 à 17h30) Il est donc proposé l'ouverture d'un poste d'adjoint administratif territorial à temps non complet (20h)

Le Conseil municipal, après délibération,
ADOpte la proposition de Monsieur le maire, à l'unanimité des suffrages exprimés.

Ressources Humaines – Modification d'un poste filière culturelle

Monsieur le maire indique que la restructuration du service administratif a mis en évidence la nécessité de modifier l'emploi d'agent du patrimoine. Ce dernier est ouvert sur 25h. Il convient, compte tenu de missions supplémentaires de l'augmenter de 5h ; soit le passer à 30h. Il est donc proposé de modifier le poste d'adjoint territorial du patrimoine à temps non complet (30h)

Le Conseil municipal, après délibération,
ADOpte la proposition de Monsieur le maire, à l'unanimité des suffrages exprimés.

Ressources Humaines – Modification d'un poste filière technique

Monsieur le maire indique que compte tenu du départ de l'agent contractuel recruté en maintenance de bâtiment, la restructuration des services techniques, toujours en cours, a mis en évidence la nécessité de modifier un emploi d'agent technique.

Il est donc proposé de modifier l'emploi d'agent de maintenance en polyvalence bâtiment en Chef d'Equipe Espaces verts. Cet emploi sera ouvert sur les grades :

- Agent de maîtrise
- Adjoint technique principal 1ère classe
- Adjoint technique principal 2ème classe
- Adjoint technique

Le Conseil municipal, après délibération,
ADOpte la proposition de Monsieur le maire, à l'unanimité des suffrages exprimés.

Ressources Humaines – Mise à jour du tableau des effectifs

Monsieur le Maire explique que considérant les dernières modifications de poste, il est nécessaire de mettre à jour le tableau des emplois de la commune. Ce tableau est le reflet de l'organigramme.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE le tableau des emplois comme suit valable à compter du 13 mars 2026 :

Intitulé de poste	Grades	Quotité horaire	Pourvu
Directrice générale des services	-DGS 2 000 à 10 000 habitants -Attaché territorial	35h 1 ETP	Oui
Responsable du service de police municipale	-Chef de service PM principal 1ère cl -Chef de service PM principal 2ème cl -Chef de service PM	35h 1 ETP	Oui

Equipiers de police municipale	-Brigadier-chef principal -Gardien-Brigadier	35h 2 ETP	Oui 2/2
Agent d'accueil	-Adjoint administratif	20h 1ETP	Non
Assistant administratif et financier	-Adjoint administratif principal 2 ^{ème} cl -Adjoint administratif	35h 1 ETP	Oui
Assistant de gestion administrative	-Adjoint administratif	35h 2 ETP	Oui 2/2
Responsable de la bibliothèque	- Adjoint territorial du patrimoine - Adjoint du patrimoine 2 ^{ème} classe	30h 0.86 ETP	Oui
Agent de restauration et d'entretien polyvalent	-Adjoint technique	29,68h 0.85 ETP	Oui
Agent de restauration et d'entretien polyvalent	-Adjoint technique	22.52h 0.64 ETP	Oui
Agent de restauration et d'entretien polyvalent	-Adjoint technique Possibilité d'heures complémentaires	16,84 h 0.48 ETP	Oui
Agent de restauration et d'entretien polyvalent	-Adjoint technique Possibilité d'heures complémentaires	17,50 h 0.50 ETP	Oui
Agents de restauration	-Adjoint technique Possibilité d'heures complémentaires	6,30 h 0.18 ETP	Oui 2/2
Agent de restauration et d'entretien polyvalent	-agent technique en renfort d'activité pour l'année scolaire 2025.2026		Oui
Assistant des écoles maternelles	-ATSEM principal 1 ^{ère} classe -ATSEM principal 2 ^{ème} classe -Adjoint technique - Adjoint technique ppal 2 ^{ème} classe	35h 3 ETP	Oui 3/3
Agent technique polyvalent voirie et espaces verts	- Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	35h 2 ETP	Oui 2/2
Agent technique polyvalent voirie et espaces verts	-Adjoint technique	35h 2 ETP	Oui 1/2
Agent de maintenance polyvalent bâtiment	-Agent de maîtrise - Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe - Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe -Adjoint technique	35h 1 ETP	Oui
Chef d'équipe polyvalent voirie et espaces verts	- -Agent de maîtrise - Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe - Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe -Adjoint technique	35h 1 ETP	Oui
Agent technique polyvalent voirie et espaces verts	Saisonnier 5 mois / an	35h 1 ETP	Non
	Total	20.51 ETP	24/26

Rapports des commissions

-Francis DAVOUST prépare le fleurissement pour cet été. Les conseils reçus dans le cadre des Villes et Villages Fleuris sont suivis. Le giratoire a été modifié. Des changements auront lieu également à l'entrée de la salle polyvalente et à l'entrée de la maternelle. Il indique que certains arbres vont être abattus. Un projet de replantation sera mis en place par la suite.

-Michel LAMI donne des dates : le prochain Conseil d'école maternelle est fixé au 12 mars 2026 à 18h, le prochain Conseil climat se tiendra le 26/03 à 14h.

-Jean-Pierre NICOLAS fait part des visites de maintenance annuelles qui se sont déroulées. Tout est ok.

- Nadine HANNE fait un retour très positif du repas des AAT qui a eu lieu dimanche 1^{er} février. 189 participants. Tout s'est bien passé. De nombreux retours positifs.
- La St Patrick à l'école de musique est fixée au 15 mars 2026.
- Laurence NICOLAS a transmis aux associations le courrier pour leurs demandes de subvention.

Informations diverses

-Monsieur le Maire indique que le Centre aquatique d'Evreux devrait ouvrir ses portes au 1^{er} trimestre 2027. Il pourrait en faire une présentation lors d'un prochain conseil municipal.

-L'installation du Padel a pris du retard, compte tenu du fait qu'il faille refaire un ragréage. L'ouverture devrait se faire au printemps.

-Le stade est fermé pour deux semaines compte tenu de la météo.

-Une information a été transmise sur Panneau Pocket pour appeler à la vigilance. Des cambriolages sont constatés.

-L'Assemblée Générale du Comité des fêtes, se tient demain.

Monsieur le Maire fait part de ses échanges avec le président, Cédric LARCHER. Initialement, le président, qui avait le souhait d'arrêter, n'avait pas trouvé de repreneur et proposait de recentrer l'activité de l'association sur l'évènement Cout'Birick. Depuis, un repreneur devrait être candidat et reprendre les activités (Chasse aux œufs, retraite aux flambeaux, Noël des enfants).

Cédric LARCHER a expliqué la situation en détails à l'assemblée. Les décisions seront votées lors de l'AG du 6 février 2026.

-Elodie BREARD fait part d'un mal être de certains enfants pendant le temps cantine. En effet, la gestion d'un enfant, décrit comme perturbateur entraîne des tensions sur le personnel et sur les autres enfants. Monsieur le Maire s'est rapproché de la famille. Si la situation ne s'améliore pas d'ici les vacances scolaires de février, l'enfant sera exclu.

-Jean-Marie LUCIANI indique qu'il a remarqué à plusieurs reprises la difficulté d'un usager du parking friche de la place PMR. Cette dernière paraît trop étroite. Une vérification des normes sera faite dans un premier temps. Le cas échéant, il faudra étudier des solutions possibles.

-Marie-Christine MICHEL, qui a assisté à son dernier conseil municipal ce soir, remercie tout le monde pour ces 18 ans passés en tant qu'élue communal. Elle ne les a pas vus passés. Elle raconte que le premier mandat a été celui de la découverte, le second a été difficile et le troisième a mal débuté avec la COVID. Elle souhaite une bonne continuation aux élus. Tout le monde l'applaudit.

-Une personne assistant au conseil municipal prend la parole pour poser quelques questions :

oLe projet Carrefour est-il arrêté ?

Le Maire répond que pas du tout. Il est toutefois ralenti pour des raisons de financement. Si cette enseigne ne parvient pas à boucler son projet, un contact est pris avec une autre.

oLe ramassage des ordures ménagères se fait que tous les 15 jours...

Monsieur le maire indique qu'il s'agit d'une compétence de l'Agglomération EPN. Il précise toutefois que cette fréquence ne changera pas. Il s'agit de raisons économiques. Il faut changer nos habitudes.

oEst-il possible de mettre un éclairage dans la ruelle à côté de la pizzeria ?

Monsieur le maire précise à cette personne qu'il s'agit d'un accès privé. La commune ne peut donc pas intervenir.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 Heures 40 minutes

Le Secrétaire de séance
Jean-Marie LUCIANI

Le Maire
Sylvain BOREGGIO

Conseil municipal du 5 février 2026

BOREGGIO	Sylvain	Maire	
DAVOUST	Francis	Adjoint au Maire	
NICOLAS	Laurence	Adjointe au Maire	
NICOLAS	Jean-Pierre	Adjoint au Maire	
HANNE	Nadine	Adjointe au Maire	
LAMI	Michel	Adjoint au Maire	
BREARD	Elodie	Conseillère Municipale	
DEGENETAIS	David	Conseiller Municipal	
DESRAYAUD	Muriel	Conseillère Municipale	
LARCHER	Cédric	Conseiller Municipal	
LUCIANI	Jean-Marie	Conseiller Municipal	
MERTZ	Sébastien	Conseiller Municipal	
MICHEL	Marie-Christine	Conseillère Municipale	
OSMONT	Jean-Pierre	Conseiller Municipal	
PASQUIER	Jocelyne	Conseillère Municipale	Absente
SALESSES	Sandrine	Conseillère Municipale	
VACHEZ	Khadija	Conseillère Municipale	
WILHELMY	Corinne	Conseillère Municipale	